

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 08 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le huit avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice 23

De présents 17

De votants 23

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean Luc, Mme COURSEAUX Estelle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. Didier CARPENTIER, M. RUCHOT Éric, Mme MATS Anik, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON-LECLUZE Amélie.

OBJET

**Budget primitif
Année 2024**

Absents représentés :

Mme MARCHAND Marie-Jeanne qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles
 Mme PRUVOST Gisèle qui avait donné pouvoir à Mme WALLON Christine
 Mme DELPLANQUE Sophie qui avait donné pouvoir à Mme BROWET Joëlle
 Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre
 Mme LOISEL Marie-Christine qui avait donné pouvoir à M. LEFRANC Dominique
 M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme GRIGNON LECLUZE Amélie

Date de la convocation : 28/03/24

Nombre de votes pour : 18
 Nombre de votes contre : 0
 Nombre d'abstentions : 5

Secrétaire : M. NAVARRO Julien

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,
- VU la délibération n° 4 en date du 08 avril 2024 portant la reprise et l'affectation des résultats de l'exercice 2023 pour le budget de la commune,
- VU l'avis émis par la Commission des Finances lors de sa réunion du 23 mars 2024

CONSIDERANT le projet de budget présenté par Monsieur le Maire,
 Entendu les explications formulées par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

PAR 18 VOIX POUR et 5 ABSTENTIONS
 (M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme GRIGNON LECLUZE Amélie + pouvoir M. VAUCHELLE Patrick + pouvoir Mme LOISEL Marie-Christine)

DECIDE d'adopter le budget communal 2024 qui se présente de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
 Reçu en préfecture le 09/04/2024
 Publié le
 ID : 060-216003715-20240409-09AVRIL24_07-DE

Section de fonctionnement (en équilibre)

Dépenses	3 094 286.00 €
Recettes	3 094 286.00 €

Section d'investissement (en équilibre)

Dépenses	1 046 664.00 €
Recettes	1 046 664.00 €

Fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits.
Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 060-216003715-20240409-09AVRIL24_07-DE

Le Maire,

Denis FLOUR

